

Mascouche, le 29 mars 2018

Objet : Règlement 1245 relatif à la distribution des sacs d’emplettes sur le territoire de la Ville de Mascouche

AU PROPRIÉTAIRE OCCUPANT,

Le 22 avril 2018, le nouveau Règlement 1245 relatif à la distribution des sacs d’emplettes dans les commerces entrera en vigueur sur l’ensemble du territoire de la Ville de Mascouche. Ce règlement vise à interdire la distribution de sacs d’emplettes en plastique à usage unique.

Votre établissement est concerné par cette nouvelle réglementation. Sauf exception, cela signifie que vous ne serez plus autorisé à distribuer des sacs d’emplettes de plastique ou tout sac d’emplettes compostable à compter du 22 avril 2018. Par contre, vous disposez d’une période de transition et d’accompagnement d’un an pour vous conformer à cette nouvelle réglementation, soit jusqu’au 22 avril 2019.

Campagne de sensibilisation « Je fais ma part »

Au cours des prochains mois, la Ville de Mascouche mettra en œuvre une campagne d’information et de sensibilisation sur le thème « Je fais ma part ». Cette dernière permettra aux citoyens et aux commerçants de s’adapter à la nouvelle mesure de façon progressive.

Kyle McPherson-Côté, de la Brigade verte de Mascouche, pourra aussi répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches en vue de vous conformer à la nouvelle réglementation.

Séances d’informations

Deux séances d’information sont prévues pour répondre à vos questions :

- 11 avril de 18 h à 20 h
- 16 avril de 8 h 15 à 10 h

Lieu : Salle du conseil de l’hôtel de ville de Mascouche au 3034, chemin Sainte-Marie.

Trousse de communication pour les commerçants

Vous trouverez en annexe les outils suivants:

- Copie du Règlement 1245 relatif à la distribution des sacs d’emplettes
- Autocollant électrostatique « Je fais ma part »
- Feuillelet d’information « Je fais ma part »
- Carton-tente « Je fais ma part »

Si vous désirez obtenir d’autres outils de communication, veuillez remplir le formulaire en ligne sur la page ville.mascouche.qc.ca/jefaismapart.

Renseignements : Brigade verte au 450 474 4133, poste 2935.